

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 17

Ayant pris part au vote

(vote public) : 21

o Pour : 21

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Date de convocation :

Le 29 octobre 2024

Date d'affichage :

Le 29 octobre 2024

DELIBERATION N° :

DC/2024-11-04/06

OBJET DE LA SEANCE :

Assainissement – Eaux  
pluviales

Régie intercommunale

Création d'un conseil  
d'exploitation

AR Prefecture

043-244300307-20241104-DC2024110406-DE  
Reçu le 08/11/2024

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Montfaucon (salle Renaissance - siège communautaire),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : François-Régis SABY)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GOUY Pascal,  
MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien,  
MOULIN Emmanuel, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc,  
PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas  
et Mmes DREVET Hélène, MOUNIER Emeline, SOUTRENON Maryline  
et JAMES Marie-Laure.

Excusé : M. GRANGE Jean-Paul.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert

Pouvoirs : M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à M. SANTY J.-P.

Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. PEYRARD Nicolas.

Mme MARCON Catherine donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.

Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à Mme DREVET Hélène.

\*\*\*\*\*

M. le Président rappelle les délibérations n° DC/2024-11-04/02  
et DC/2024-11-04/05 prises au cours de la présente séance approuvant  
respectivement le transfert à la Communauté de Communes des  
compétences « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux  
pluviales urbaines », ainsi que la création et l'approbation des statuts  
de la régie intercommunale non personnalisée correspondante.

Il explique que dans le cadre des statuts de la régie précitée,  
il convient de mettre en place un conseil d'exploitation conformément  
aux dispositions des articles R. 2221-3 à 10 du CGCT.

M. le Président propose que ce conseil d'exploitation soit  
composé de 10 membres représentés par les collèges suivants :

8 membres élus au sein du Conseil Communautaire :

- Pierre DURIEUX
- François-Régis SABY
- Gilles JURY
- Bernard SOUVIGNET
- Guy PEYRARD
- Jean-Pierre SANTY
- Gilles CIBERT
- Jean-Michel POINAS

2 membres extérieurs désignés eu-égard à leurs compétences :

- Jean-Paul BARRALON
- Sylvain BOUILLOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2025 d'un conseil d'exploitation pour la régie intercommunale « assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines »,
- désigne les membres suivants au sein du conseil d'exploitation de la régie intercommunale « assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines » :

8 membres élus au sein du Conseil Communautaire :

- o Pierre DURIEUX
- o François-Régis SABY
- o Gilles JURY
- o Bernard SOUVIGNET
- o Guy PEYRARD
- o Jean-Pierre SANTY
- o Gilles CIBERT
- o Jean-Michel POINAS

2 membres extérieurs désignés eu-égard à leurs compétences :

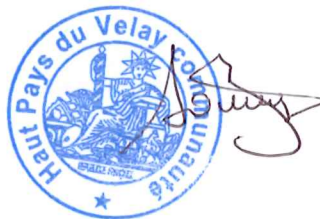
- o Jean-Paul BARRALON
- o Sylvain BOUILLOT

- charge M. le Président et le Vice-Président délégué de mettre en œuvre la présente délibération et de prendre toutes décisions utiles dans ce cadre.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET  
Président,

François-Régis SABY  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20241104-DC2024110406-DE  
Reçu le 08/11/2024

Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yverdon-les-Bains